



DECISION DU MAIRE

MODIFICATION D'UNE REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA BRICOTHEQUE DE CHAVILLE

N°DM01_2022_0064

Le Maire ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL01_2020_0007 du 20 janvier 2020 (RD du 23 janvier 2020), fixant les modalités de mise en œuvre d'une bibliothèque à la médiathèque de Chaville ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL01_2020_0160 du 14 décembre 2020 (RD du 15 décembre 2020) accordant délégations au Maire pour prendre les décisions relevant de certains domaines énumérés par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n°DM01_2020_0008 du 28 janvier 2020 (RD du 31 janvier 2020) création d'une régie de recettes et d'avances pour le fonctionnement de la bibliothèque de Chaville ;

Considérant la nécessité de modifier la régie de recettes et d'avances pour le fonctionnement de la bibliothèque de Chaville ;

Vu l'avis conforme du Trésorier Principal de Meudon du 19 juillet 2022 ;

DECIDE

Article 1 : Un compte de dépôt de fonds sera ouvert pour la régie de recettes et d'avances pour le fonctionnement de la bibliothèque de Chaville.

Article 2 : Les autres articles de la décision n° DM01_2020_0008 du 28 janvier 2020 (RD du 31 janvier 2020) demeurent inchangés.

Article 3 : Madame le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à la Préfecture des Hauts-de Seine et à la Trésorerie de Meudon.

Fait à Chaville, le 21 juillet 2022




Signé électroniquement par :
Jean-Jacques GUILLET
Date de signature : 22/07/2022
Qualité : Mr LE MAIRE
(Jean-Jacques GUILLET)

Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville

Vu pour accord,
Comptable Public Assignataire

Publication le : 10 octobre 2022